



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

budget et réforme de l'État : services extérieurs

Question écrite n° 67105

Texte de la question

M. Jean-Pierre Dufau attire l'attention de M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État sur la restructuration du dispositif douanier de surveillance maritime. La réorganisation présentée par le Gouvernement poursuit l'objectif d'un dispositif resserré et homogène assurant plus de présence et de contrôle en mer. Outre une concertation plus annoncée qu'éprouvée, on ne peut que s'interroger sur l'évolution en cours. De fait, loin de donner à la douane les moyens d'affirmer son rôle maritime en renforçant sa capacité d'intervention, on observe nombre de suppression de brigades garde-côtes ou de surveillance maritime. Sur la côte basco-landaise, élus et personnels ne peuvent en effet que s'inquiéter des suppressions prévues, notamment pour Bayonne et Saint-Jean-de-Luz : chacun a encore en mémoire les conséquences du Prestige ou de l'échouage sur les plages de stocks de cocaïne. Le rôle de la douane tant en matière de lutte contre la pollution ou les trafics qu'en matière de sauvetage ne saurait être à la hauteur des objectifs, faute de moyens. Aussi, il souhaite savoir si la restructuration en cours ira à son terme, et, dans ce cas, connaître les perspectives exactes des moyens qui seront mis à la disposition de la douane sur la côte basco-landaise.

Texte de la réponse

Depuis plusieurs années, la direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) est engagée dans un processus de modernisation dont le but est de renforcer l'efficacité de ses services, tant pour améliorer la qualité du service rendu à l'usager que pour développer la lutte contre la grande fraude. Cette démarche s'effectue progressivement et touche de nombreux services parmi lesquels figurent ceux de la surveillance maritime. Le dispositif douanier de surveillance maritime, mis en place il y a environ trente ans, doit être adapté aux : nouveaux enjeux maritimes et au renforcement de la coordination de l'action de l'État en mer. Il met en œuvre des moyens vieillissants et hétérogènes qui ne pourront tous être remplacés. En effet, comme préconisé au niveau interministériel, les moyens d'intervention maritime de l'État en fin de vie n'ont plus vocation à être renouvelés nombre pour nombre et les redondances dans leurs implantations doivent être évitées. Cette situation exigeait une réflexion d'ensemble sur l'avenir de la douane en mer. Elle a été entreprise au niveau national en 2004, en concertation avec les représentants des personnels marins, aériens de la douane et de leur encadrement. Un projet de réorganisation de la surveillance maritime douanière a ainsi été élaboré dans le respect des principes interministériels. L'objectif est la mise en place progressive d'ici deux à trois ans d'un dispositif plus resserré et homogène assurant plus de présence et de contrôles en mer. À capacité opérationnelle globale maintenue, il s'agit de donner à la douane les moyens d'affirmer son rôle maritime en améliorant son efficacité. La modernisation du dispositif douanier de surveillance maritime devra être accompagnée d'une adaptation des structures et d'une redéfinition des méthodes de travail, notamment par une valorisation des bonnes pratiques. Dans ce contexte, une réflexion d'ensemble a été menée au niveau local avec les représentants des personnels, les agents et l'encadrement. La situation et l'activité des brigades de surveillance maritime de Bayonne et Saint-Jean-de-Luz comme celles des autres unités maritimes ont fait l'objet d'une concertation ouverte et approfondie. Une synthèse des discussions menées sur chaque façade littorale, accompagnée de propositions, permettra l'élaboration d'un projet national. Ce projet sera examiné avec les

représentants nationaux des personnels avant d'être présenté aux instances administratives paritaires compétentes.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Dufau](#)

Circonscription : Landes (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67105

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : budget et réforme de l'Etat

Ministère attributaire : budget et réforme de l'Etat

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 2005, page 6053

Réponse publiée le : 26 juillet 2005, page 7382